Informations Régionales

LE REMANIEMENT DU MINISTÈRE FRANÇAIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

BRINON, ambassadeur de France.

Il faut noter, enfin, la nomination de M. **GABOLDE**, procureur près le Tribunal de la Seine, qui devient Garde des Sceaux et ministre secrétaire d'Etat à la Justice.

Ces modifications ont entraîné le départ du gouvernement des personnalités suivantes : M. **Joseph BARTHELEMY, l'amiral ABRIAL, le général JENNEKYN**, le gouverneur général **BREVIE** et **l'amiral PLATON**.

Le maréchal de France, chef de l'Etat et le chef du gouvernement, ont tenu à remercier les ministres qui quittent leurs fonctions du concours dévoué que ceux-ci leur ont apporté dans des circonstances difficiles et qui ont été marquées par une suite d'événements douloureux et parfois dramatiques.

Le Contre-Amiral Bléhaut Secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies

Vichy, 26. — Le contre-amiral Bléhaut qui vient d'être nommé secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies, est né le 22 novembre 1889 à Lyon. Il entra à l'école navale en 1908 et, à sa sortie, fut embarqué sur le cuirassé d'escadre « Patrie » en 1912. Durant la guerre 1914-1918, il fut d'abord officier torpilleur à bord du « Commandant Riviere », torpilleur d'escadre, puis officier en second de la première escadrille de sous-marins, fut cité à l'ordre de l'escadrille et promu à titre exceptionnel lieutenant de vaisseau.

Il commanda successivement plusieurs sous-marins de 1918 à 1927 et gravit ensuite les divers échelons de la hiérarchie.

De 1935 à 1940, il exerça les fonctions de chef d'état-major des forces maritimes de l'Atlantique Sud et d'Afrique.

Il fut nommé contre-amiral le 16 août 1940. Désigné en 1942 pour commander la première division de croiseurs à bord de « l'Algérien », les circonstances ne lui permirent pas de rejoindre son poste.

Le contre-amiral Bléhaut est commandeur de la Légion d'honneur du 7 novembre 1942.

QUATRE NOUVEAUX TEXTES DE LOI

Quatre textes de loi apportent des modifications dans la structure du gouvernement.

La première porte création d'un Secrétariat d'Etat à la Défense ainsi conçu :

Art. 1er. — Il est créé un Secrétariat d'Etat à la Défense ayant les attributions actuelles des Secrétariats d'Etat à la Guerre et à l'Aviation, qui sont supprimés.

Art. 2. — Le Secrétariat d'Etat à la Défense comprend essentiellement deux secrétariats généraux chargés respectivement tant pour la métropole que pour l'empire des affaires concernant la défense terrestre et la défense aérienne.

Art. 3. — Les services techniques et industriels de l'ancien Secrétariat à l'Aviation sont rattachés au Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle.

Art. 4. — Les conditions d'application de la présente loi, notamment celles concernant l'organisation intérieure du Secrétariat d'Etat à la Défense seront réglées par décrets.

Le second texte de loi place sous l'autorité du Secrétariat d'Etat à la Défense le Secrétariat général des Anciens Combattants précédemment rattaché au chef du gouvernement.

Une troisième loi porte création d'un Secrétariat d'Etat à la Marine et aux Colonies, lequel aura les attributions actuelles des deux Secrétariats d'Etat à la Marine et aux Colonies qui sont supprimés.

Enfin un quatrième texte de loi place sous l'autorité du Secrétariat d'Etat à la Santé le commissariat général à la Famille précédemment rattaché au chef du gouvernement.

Le Secrétaire d'Etat à la Santé prend le titre de Secrétaire d'Etat à la Santé et à la Famille.

LA FONDATION MARÉCHAL PÉTAIN VIENDRA EN AIDE AUX VEUVES D'OFFICIERS

Vichy, 26. — Le maréchal avait exprimé le désir de voir se fonder une œuvre qui porterait son nom et qui viendrait en aide aux veuves d'officiers. Ce projet est rentré dans la voie des réalisations. Le Conseil d'administration de cette œuvre s'est réuni récemment sous la présidence du chef de l'Etat. Il a mis au point le programme de son activité : la fondation « Maréchal Pétain » est ouverte à toutes les veuves d'officiers dont la situation est difficile, et en particulier aux veuves des morts au champ d'honneur.

Des centres d'accueil seront ouverts dès que les circonstances le permettront.

Lisez
LES SPORTS DU NORD
le grand hebdomadaire régional
EN VENTE LE SAMEDI
LE NUMERO : UN FRANC

LA RÉCEPTION AU FOYER DE L'AMICALE DES TRAVAILLEURS FRANÇAIS A BERLIN

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

ressort devant la vie, mais des hommes sains et forts, décidés à aller de l'avant.

» Votre présence ici, poursuivit-il en substance, constitue pour nous le présage d'une paix durable. Plus tard, lorsque vous rentrerez en France, votre témoignage aidera à abattre définitivement le mur d'incompréhension cimenté criminellement entre deux pays faits pour marcher en coude à coude vers leur destin.

» Et, conclut M. René Calvet avec émotion, nous devons vous remercier d'apporter le concours ardent de votre jeunesse dans le combat qui restera dans l'histoire comme le témoignage de notre siècle, comme le baptême du feu et de sang de l'Europe qui naît dans la rude peine des hommes, ou vous donnez le signal de la grande relève française. »

En tant que chef de la délégation officielle française, M. Castagnet souhaite ensuite la bienvenue aux jeunes travailleurs à qui il s'attache de donner quelques conseils :

« Vous représentez ici une élite si vous savez vous conduire en conséquence. Montrez à vos camarades allemands et étrangers, que lentement sans doute, mais sûrement, la France prend un nouveau visage.

» N'oubliez pas que les jeunes allemands de votre âge soutiennent dans l'Est avec un héroïsme unique dans l'histoire, un combat dont dépend l'avenir de l'Europe.

» Restez sains, donnez l'exemple de la tenue, du travail dans la joie ».

Enfin, le Dr Bran, du Comité franco-allemand, rappelle que c'est pour permettre à la France de trouver sa place dans la nouvelle Europe que les travailleurs français ont répondu à l'appel du chef du gouvernement français.

Et ainsi ils contribuent à la relève prévue par les accords conclus entre le Gauleiter Sauckel et M. Laval.

Mais dans ce geste, il y a plus que la relève des prisonniers de guerre. Il y a le remplacement de la haine par la collaboration, de cette collaboration qui dans le cadre des jeunes est réalisée par le travail et par les contacts avec la jeunesse allemande.

Très applaudi, le Dr Bran quitte la tribune où lui succède M. Rapin qui, en quelques paroles émues, le remercie ainsi que ses camarades des services officiels français de la D.A.F. de l'Amicale, de l'accueil qui leur est réservé en Allemagne.

LES ÉVÉNEMENTS EN AFRIQUE DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

les nouvelles de Tunisie, qui ne sont toutefois pas très abondantes, par suite du caractère particulier de ce théâtre d'opérations.

Il est aussi intéressant de constater que les milieux militaires alliés ne s'abstiennent de porter un jugement sur la situation, car ils estiment que les combats actuels ne sont que le prélude d'événements importants.

Après leurs premiers assauts contre les positions germano-italiennes, les Anglais et les Américains semblent avoir remarqué qu'ils n'arrivaient pas à leurs buts en attaquant de front. C'est pourquoi ils procèdent actuellement à un remaniement de l'organisation de leurs troupes.

En rapport avec ces événements, les milieux militaires allemands attirent l'attention sur un autre fait remarquable à savoir que la censure anglaise arrête maintenant la plupart des informations sur les événements de Tunisie. Après la vague de nouvelles optimistes répandues récemment par les Anglo-Saxons, cette mesure n'est évidemment pas un signe de confiance absolue dans la victoire.

Après avoir étudié attentivement les nouvelles provenant tant de source anglo-saxonne que du côté de l'Axe, on est d'avis à Berlin que le général von Arnim est maître de la situation en Tunisie septentrionale. En Tunisie centrale, la menace américaine dans la région de Gafsa semble également avoir été écartée. Quant à la situation sur la ligne du Mareth, on n'a reçu à Berlin que très peu d'informations à son sujet.

CATROUX A ALGER

Amsterdam, 26. — La radio anglaise annonce que le général Catroux, venant du Caire, est arrivé vendredi après-midi à Alger.

UN MOINE DE MENIN S'ENGAGE DANS LA LÉGION FLAMANDE

Menin, 26. — Le frère Gratianus, dans le monde Albert Van Houtte, né à Moorslede, le 6 avril 1915, est instituteur à la fondation des frères Van Dale à Menin, s'est engagé pour le front de l'Est dans la Légion Flamande.

En se dépouillant de ses vêtements religieux, M. Van Houtte a déclaré qu'il ne pouvait pas supporter plus longtemps de voir les hautes autorités religieuses du pays conserver à l'égard du bolchevisme la même attitude qu'avant le 22 juin 1941, date de l'entrée en guerre contre les Soviets.

M. Van Houtte s'est aussitôt présenté à Courtrai où il opta pour les Waffen S.S. et la Légion. Il est parti le jour même pour aller rejoindre le contingent des volontaires flamands sur le front de l'Est.

Le globe terrestre partagé entre Moscou et les États-Unis

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

dans l'émisphère oriental et des E.U. dans l'émisphère occidental, est considérée dès maintenant à Washington comme « réglée une fois pour toutes ».

Prétentions soviétiques

Suivant une déclaration du correspondant de la presse « Cripps-Howard », Washington et Londres ont compris que l'Union Soviétique persisterait à vouloir garder les Etats Baltes. D'après Clapper, une divergence de vues existe encore concernant les questions territoriales. Il s'agit de savoir si les prétentions russes sont reconnues dès maintenant par les E.U. ou s'il faut attendre la fin des hostilités.

« Un ajournement ne signifierait nullement que nous arriverons à faire changer d'idée la Russie quant à la possession de ces territoires ».

La raison qui pourrait éventuellement pousser les E.U. à vouloir ajourner la reconnaissance de l'annexion de territoires, baltes, finnois et polonais, jusqu'après la guerre, ne peut avoir, d'après « New-United Staet-News » qu'un caractère de politique intérieure : le recensement de la population a montré qu'il y a aux E.U. près de trois millions de Polonais et 300.000 Finnois. Les Polonais sont concentrés dans des centres industriels très importants alors que les Finnois habitent la région centrale de l'ouest. Les deux colonies présentent un grand intérêt pour les prochaines élections, c'est pourquoi on veut essayer de les ménager.

Les bases yankees dans le Pacifique

Les Yankees voulant avoir la suprématie navale, le ministre de la Marine Knox a, suivant Philadelphia Inquirer, élaboré les modalités des bases dans le Pacifique et les a approuvées. On s'occupe actuellement à Washington de trouver une formule rendant possible l'occupation des îles jusqu'ici japonaises sans porter atteinte à la Charte de l'Atlantique. L'intervention de Burrle, chargé du département d'Etat, a été décisive. Il a proposé pour l'acquisition de nombreuses bases dans le Pacifique la même forme que celle employée pour les bases de l'Atlantique. Il s'agirait donc d'échanger des destroyers américains contre ces bases. Burrle ajoute qu'il est grand temps d'acheter

LA GUERRE A L'EST

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Soviets ont perdu 215.000 hommes entre le Don et le Dniepr et 50.000 hommes à l'ouest de Koursk.

Il faut encore ajouter à cela les pertes subies par les Soviets lors de leur percée dans le bassin du Don et qui s'élèvent à 100.000 hommes, ainsi que celles de la longue bataille de Stalingrad, où leurs attaques massives leur ont coûté 300.000 soldats. Dans les opérations qu'elle a déclenchées contre la tête de pont du Kouban, à l'extrême sud du front de l'Est, l'armée rouge a perdu 120.000 hommes. L'ennemi a perdu 50.000 hommes dans le secteur central, 150.000 hommes au sud du lac Ilmen et 250.000 hommes entre le lac Ladoga et le front du Volchov. Près de Velkie-Louki, Souchinitzi, au sud de Rostov et au cours de vaines tentatives de percée sur le front du Mius, les Soviets ont perdu plus de 100.000 hommes.

Rien qu'au cours de l'offensive d'hiver aujourd'hui terminée, le chiffre total des pertes de l'armée rouge dépasse donc un million et demi d'hommes. En y ajoutant les prisonniers, les tués et les blessés depuis le début de la campagne de l'Est, on comprend que ces pertes aient contraint les Soviets à arrêter leur offensive.

Les habitants de Riga rentrent en possession de leurs biens

Riga, 26. — Dans le cadre de la restitution aux civils des propriétés étatisées par les Bolchevistes, s'est déroulée hier la cérémonie officielle de la remise des titres de restitution à 85 propriétaires de Riga et de la banlieue.

UN CAMION ALLEMAND EN MÉTAL EXTRA-LÉGER

Berlin, 25. — On procède actuellement à des essais sur un célèbre autostrade allemand, d'un camion entièrement construit en un nouveau métal léger, alors qu'auparavant les éléments d'un camion devaient nécessairement être en acier.

Ce nouveau métal léger est un alliage d'aluminium et de silicium et ressemble à l'acier.

Son poids est trois fois plus léger que celui de l'acier.

Grâce à la diminution du poids du moteur et du châssis, ce camion peut, à force motrice égale, charger 4 tonnes de plus qu'un camion ordinaire de 8 tonnes.

LA MORT DE M. VON TSCHAMMER UND OSTEN

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La carrière du défunt

Berlin, 26. — Le ministre des Sports du Reich, von Tschammer und Osten, décédé hier, est né le 25 octobre 1887, à Dresde.

Pendant la guerre de 1914-18, alors qu'il se trouvait en première ligne, le défunt fut grièvement blessé à l'avant-bras, ce qui entraîna une paralysie complète de la main droite.

Membre du N.E.A.P. depuis 1929, le comte von Tschammer und Osten était titulaire de la croix d'or du parti et chef des SS à Dresde.

En mars 1932, il était chargé de diriger le nouveau groupe du « Centre ». Il occupa ces fonctions jusqu'à sa nomination au poste de commissaire aux Sports, le 26 avril 1933.

Il fut chargé, en cette qualité, de fusionner tous les organismes sportifs en une association unique. Le 21 juillet 1933, le Fuehrer le nommait président de cette association.

Il dirigeait également depuis avril 1940, l'association germano-italienne.

Le Fuehrer ordonne des funérailles nationales

Berlin, 26. — La mort de M. von Tschammer und Osten, qui a été annoncée précédemment, a été provoquée par une pneumonie.

Le Fuehrer a ordonné des funérailles nationales.

Celles-ci auront lieu dimanche 28 mars. Un catafalque sera dressé dans le manège du terrain de sport du Reich et la foule sera admise à défiler.

Le ministre d'Italie Alfieri fut l'un des tout premiers à venir présenter ses condoléances. Au nom du Duce, il décerna au défunt une haute distinction italienne.

GIRAUD FAIT LIBÉRER LES GAULLISTES INTERNÉS EN GUYANE

Buenos-Aires 26. — On mande de Washington :

Selon l'agence « United Press », le porte-parole de la mission militaire française a déclaré à la presse que l'ex-colonel Lebel, gouverneur général de la Guyane Française, désigné par l'ex-général Giraud, a ordonné de relâcher tous les prisonniers politiques gaullistes détenus aux îles du Salut.

Le porte-parole a ajouté que l'ex-général de Gaulle a reçu un message lui demandant d'approuver la nomination par l'ex-général Giraud de M. Rapenne comme gouverneur permanent de la Guyane Française.

Lebel reassume ses fonctions qu'en attendant l'arrivée d'Alger de M. Rapenne.

L'AIDE AUX MEMBRES ET AUX ANCIENS DE LA L.V.F.

Paris, 26. — Une suite de mesures officielles très importantes vient épauler et sanctionner l'œuvre de la Légion des Volontaires français. Le sort réservé à ses membres et le regroupement de ses anciens combattants laissés jusqu'ici aux bons soins d'initiatives privées, est désormais réglé par deux organismes officiels.

C'est ainsi que vient de s'ouvrir, rue de Tilsit, le « Foyer des Légionnaires français ». Ils y trouveront l'accueil nécessaire et le climat moral qu'ils peuvent attendre à juste titre.

De plus pour trancher toute équivoque l'« Association des anciens combattants de la Légion », décidée par les services officiels compétents, rassemble tous ceux qui ont été présents dans l'Est depuis septembre 1941, et qui sont actuellement démobilisés. Le secrétariat général est assuré par le lieutenant Guy Servan, cite à l'ordre de la Légion.

L'Association se trouvant dégagée de toute emprise politique, particulière, formera ainsi la base éprouvée de l'édifice anti-communiste français. Aussi, importe-t-il que chaque membre démobilisé de la L. V. F. se fasse inscrire au plus tôt au siège de l'Association, 5 rue de Tilsit.

RADIO LILLE

PROGRAMME DU 28 MARS 1943
de 11 h. à 13 h.

Concert par l'orchestre symphonique sous la direction de M. Paul Theisen : Ouverture de la Princesse jaune ; Suite I de l'Arlésienne, Prélude, Menuet, Adagietto, Carillon ; a) Adagio et Allegro de Schumann ; b) Rapsodie slave de Karjinsky, pour violoncelle et orchestre, soliste, Mlle Bertho Paul ; Ballet de Hamlet ; Concert oriental ; Un peu de musique régional, récital de piano, commenté par Mme Jeanne *Thieffry* : a) Conte d'enfant ; b) Pastorale ; c) Berceuse à Loulisa ; d) Dialogue de l'onde Cootfried ; Causerie des spectacles de M. *Jules Tardieu* : « Noces d'or », « Un poète capricieux », « Nouvelle heure », de Simons, interprétés par l'auteur, Line Daniel, Jouvenel et Bertal ; Causerie des sports par M. *Marcel Pelitier*.

UN MAÇON DE ROUVROY, BOUCHER CLANDESTIN, DEVANT LE TRIBUNAL SPÉCIAL DE DOUAI

Il est condamné à trois ans et 6 mois de prison, ainsi qu'à 22.000 francs d'amende

La commissaire de police d'*Arras* avait appris que des bovins devaient être sacrifiés à *Saint-Laurent-Blangy*, chez la mère d'un maçon, également débitant de boissons, de *Rouvroy*, Gaston François, 30 ans.

Les agents se rendirent au lieu indiqué pour le sacrifice et interrogèrent la femme. Celle-ci soutint qu'il n'y avait aucune bête dans son baraquement. Malheureusement, une rapide visite domiciliaire permit de découvrir une génisse dans une étable et un taureau dans un hangar. François arriva chez sa mère alors que les policiers s'y trouvaient. Il fit demi-tour, bien résolu à se cacher. Il n'avait pas tort car un aide, dont il utilisait les services, avait déjà révélé aux enquêteurs son activité clandestine de boucher-amateur.

Les recherches opérées pour retrouver le fuyard ne tardèrent pas à aboutir. Il se tenait chez sa sœur à Achiet-le-Petit. Celle-ci s'efforçait de le pincer. A leur vue, le maçon voulut se réfugier dans un grenier. Il faisait désparaître par une trappe, l'échelle qui lui avait servi à atteindre une soupente, quand il se rendit compte qu'une fenêtre s'ouvrait sur manège.

François dut reconnaître qu'il avait l'intention d'abattre et de débiter pour la vente au détail les deux bêtes, qu'il avait d'ailleurs à la venir de la nuit, récupérées bien qu'elles aient été saisies. Il avoua quantérieurement, il avait déjà sacrifié deux autres bovins. Mais ce chiffre était certainement inférieur à la réalité car il avait déjà vendu trois peaux de vaches à un brocanteur, M. Berton.

Auparavant, il avait déjà été poursuivi pour l'abatage clandestin de quatre porcs, qu'il avait achetés et revendus à des prix supérieurs à ceux qui étaient fixés par la taxe. A cette époque, on lui avait notamment reproché d'avoir voulu écouler la viande d'un cochon tuberculeux.

Cette affaire de porcs lui avait valu une condamnation à 4 mois de prison, prononcée par le tribunal correctionnel d'Arras.

Devant cette même juridiction, François comparut pour le sacrifice des bovins. Une nouvelle condamnation à 8 mois de prison intervint.

Le prévenu crut devoir faire appel pour obtenir la confusion des deux peines.

Le procureur général estima qu'il y avait lieu de renvoyer l'affaire devant la juridiction spéciale.

Celle-ci l'a jugé vendredi matin. M. Davocat général Marraud a soutenu l'accusation et Me Lamorlé a présentée la défense du prévenu.

Le tribunal a condamné François, à 6 mois de prison et 12.000 francs d'amende, pour les infractions aux lois sur le ravitaillement, à 3 ans de prison et 10.000 fr. d'amende pour le délit de marché noir.

CONGÉS PAYÉS DANS L'AGRICULTURE

Par arrêté préfectoral du 28 février 1943, pris par application de l'article 5 du Décret du 26 septembre 1936, portant règlement d'administration publique pour l'application dans l'agriculture de la loi du 20 juin 1936, relative aux congés payés, les périodes durant lesquelles le personnel des établissements assujettis ne pourra exiger des absences de plus de 24 heures au titre de congé annuel payé, ont été fixées ainsi qu'il suit, pour l'année 1943 :

1° Arrondissement d'Avesnes : du 1er janvier au 1er mai, du 1er juin au 31 juillet.

2° Arrondissement de *Douai, Valenciennes et Cambrai* : du 1er mars au 30 juin, du 15 juillet au 15 décembre.

3° Arrondissement de *Lille* : du 15 mars au 15 juin ; du 15 juillet au 1er décembre.

4° Arrondissement de *Dunkerque* : du 1er mars au 1er juillet ; du 1er août au 1er décembre.

L'audacieux acte de banditisme de Lens

Nous avons succinctement relaté hier l'audacieux acte de banditisme commis dans la soirée de jeudi dans un débit de tabac situé à Lens, rue de la Gare, 26.

Cet établissement est exploité par Mme Guidez-Dheedene.

Ayant un versement important à effectuer le lendemain, dans la journée de jeudi, Mme Guidez avait échangé 70.000 francs de coupures contre des billets de 1.000 et de 500 francs. Elle avait placé cette somme dans un tiroir de son comptoir.

Il était exactement 20 h. 40, une dizaine de consommateurs se trouvaient encore dans l'établissement.

Soudain deux inconnus arrivèrent et se firent servir une consommation.

Il y avait environ dix minutes qu'ils se trouvaient là, lorsque l'un d'eux cria à son compagnon : « Prêt ».

Tous deux sortirent un revolver de gros calibre de leur poche, le premier alla s'adosser à la porte d'entrée et braquant son arme vers les consommateurs, il leur cria : « Debout, tout le monde... » leur faisant lever les bras.

Pendant ce temps, le second, braquant son arme vers Mme Guidez, la faisait sortir de son comptoir pour y pénétrer à son tour.

Il se rendit directement à l'endroit où se trouvaient les 70.000 fr. dont il s'empara ainsi que d'une partie de la recette de la journée.

Le bandit demanda alors à la débitante si elle n'avait pas de cigarettes. Sur sa réponse négative il n'insista pas.

Il se dirigea alors vers trois des consommateurs, fouilla leurs portefeuilles et il jeta sur le sol avec un air de dédain, les papiers et l'argent qu'ils contenaient.

Leur exploit terminé, les deux gangsters s'enfuirent.

Des recherches sont en cours.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

M. PAUL DEHOVE, MAIRE DE LILLE EN EST NOMMÉ PRÉSIDENT

Par arrêté du chef du gouvernement, les membres formant le nouveau Conseil départemental du Nord sont nommés. Le bureau de cette assemblée est — par ce même arrêté — constitué avec M. Paul Dehove, comme président : MM. Eugène Blavet et Paul Verley, comme vice-présidents, assistés de quatre secrétaires.

Le Conseil départemental de l'Aisne a été également désigné.

LE ROLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental qui remplace la Commission départementale instituée depuis l'Armistice, ainsi que l'ancien Conseil général d'avant guerre, est composé ainsi qu'on peut s'en rendre compte, d'hommes ayant une réelle autorité, une connaissance solide des besoins de la région, ayant ces qualités d'administrateurs, un contact permanent avec la population et ou même coup, capables de donner au Préfet des indications précieuses, voire de l'éclairer en certaines circonstances, capables aussi de mettre fin par leur vigilant contrôle à des erreurs et à des abus.

Le rôle du nouveau Conseil départemental sera encore d'examiner et de voter le budget avant son approbation par le gouvernement.

Cette assemblée sert, en résumé, de trait d'union entre la pensée du chef responsable et l'opinion publique. Elle est, au point de vue départemental, l'image du futur Conseil National.

Un point important à signaler encore : On n'y fera pas de politique. Cela sera fini de la propagande de parti, de cette campagne électorale qui, pendant des années, a empoisonné l'atmosphère, la frappant de paralysie. Tous ces hommes de bons sens et de bon conseil, de bonne renommée aussi, qui ont fait leurs preuves et qui détiennent des capacités, tous ceux dont on a la certitude qu'ils seront d'un loyalisme entier à l'égard des chefs du pays et envers le régime vont donc maintenant pouvoir se mettre à l'œuvre : contrôler les dépenses, contrôler les abus possibles et défendre les intérêts de leur département.

LA COMPOSITION DU CONSEIL

Sont nommés membres du Conseil départemental du Nord : MM. Aitlide Gaston, maire de *Bachant* ; Bailly Albert, conseiller général du canton de Tourcoing-Sud, maire de *Marcq-en-Barœul* ; Blavet Eugène, maire d'*Avesnes* ; Bonnaire André, maire de *Landrecies* ; Burlet Etienne, adjoint au maire de *Roubaix* ; Bury Alphonse maire d'*Avesnes-le-Sec* ; Catoire Georges-Marie, conseiller général du canton de *Lille-Ouest* ; Cierbout Paul, maire d'*Hautmont* ; Coquelet Alfred, maire de *Vicq* ; Decroocq Eugène, conseiller d'arrondissement du canton de *Bourbourg*, maire de *Bourbourg-Campagne* ; Degrendel Joseph, membre de la Commission administrative, adjoint au maire de *Méteren* ; Dehaene Emile, maire de *Wormhoudt* ; Dehé Abel, conseiller général du canton de *Clary*, adjoint au maire de *Saint-Vaast-en-Cambrésis* ; Delaye Paul, conseiller général de *Lille* ; Delobeau Charles-Felix, maire de *Steenvoorde* ; Descamps Claude, conseiller municipal de *Thumeries* ; Desprez Victor, maire de *Cappelle-en-Pévèle* ; Dupuis Florentino, maire d'*Armentières* ; Duhamel Pierre, conseiller d'arrondissement du canton de Douai-Ouest, maire de *Roost-Warendin* ; le docteur Eloy Edgard, adjoint au maire de *Tressin* ; Fauquenois Jean, conseiller d'arrondissement du canton de *La Bassée*, adjoint au maire de *Sainghin-en-Weppes* ; Houillon Lucien, conseiller général du canton de Cambrai-Est, maire d'*Aincourt* ; Houzelle Eugène, conseiller municipal de *Solre-le-Château* ; Labbez Gustave, maire de *Solesmes* ; Lacourt Alfred, conseiller général du canton de Le Quesnoy-Ouest, maire de *Villereau* ; Le Blan Jean, membre de la Commission administrative *Lille* ; Lefranc Adolphe, maire de *Valenciennes* ; Legrand Eugène, maire d'*Auberchicourt* ; Leriche Fernand, conseiller général du canton de Marcoing, maire de *Ribecourt-la-Tour* ; Leroux Eugène, maire de *Morbecque* ; Longelin Gustave, maire de *Fenain* ; Lorthiois Adolphe, conseiller général du canton de Lannoy, maire de *Lys-lez-Lannoy* ; Louis Georges, maire de *Taisnières-sur-Hon* ; Meurillon Pierre, conseiller général du canton de Quesnoy-sur-Deûle, membre de la Commission administrative, maire de *Comines* ; Mortier Pierre, conseiller général du canton d'Hondschoote, maire d'*Hondschoote* ; Rossy Eugène, maire d'*Escaudain* ; Scrive-Thirlez Gustave, conseiller général du canton de *Lille-Nord*, maire de *La Madeleine-lez-Lille* ; Treutenaere René, membre de la Commission administrative ; Venot Jean Fernand, membre de la Commission administrative ; Verley Paul, maire de *Dunkerque* ; Vernier Alfred, maire de *Brunemont* ; Wadbled Hyacinthe, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Amand-rive gauche, maire de *Saint-Amand-les-Eaux* ; Wagny Robert, adjoint au maire de *Douai* ; Watine Auguste, maire d'*Esquerchin* ; Waxin Emile, conseiller général du canton de *Carnières* ; Wemaere Paul, conseiller général du canton de Bergues, conseiller municipal d'*Armbouts-Cappel*.

M. Paul DEHOVE
(Ph. privée).

LE BUREAU DU C. D.

Le bureau du Conseil départemental est composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Dehove Paul.

Vice-présidents : MM. Blavet Eugène, Verley Paul.

Secrétaires : MM. Leriche Fernand, Meurillon Pierre, Venot Jean Fernand, Vernier Alfred.

M. ALFRED DESENCLOS FUTUR DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE ROUBAIX

Nous apprenons que la Commission administrative du Conservatoire de Roubaix, réunie jeudi soir, sous la présidence de M. Victor Pionon, Maire, a désigné **M. Alfred Desenclos**, Grand Prix de Rome, actuellement professeur de la Villa Médicis à Nice, comme directeur éventuel du Conservatoire de musique de **Roubaix**, pour prendre la succession du regretté M. Francis Bousquet.

Né au Portel en 1912, M. Desenclos vint très jeune à Roubaix où son père était professeur à l'Institution Saint-Louis. Elève de M. Alphonse Seutin, puis de Mr Francis Bousquet, il remporta de nombreux prix au Conservatoire de Roubaix. Il partit ensuite pour Paris où il continua ses études avec Mr Charles Silver. En 1938, il entra en lice pour le concours de Rome et, en juillet 1942, il obtint le Premier Grand Prix.

Si cette nomination est approuvée, elle ne sera effective que le 1er octobre prochain.

Algériens immobilisés dans la Métropole

De nombreux Algériens immobilisés dans la Métropole ont manifesté le désir de rentrer dans leurs résidences originaires d'Algérie, interdites en France par l'interruption des communications avec l'Afrique du Nord.

Dans ce but un relevé général des personnes licenciées a été établi par l'Administration Centrale et communiqué à toutes les Préfectures qui se tiennent à la disposition des intéressés.

Les Algériens sus-visés, désireux de consulter cet état, devront se présenter à la Préfecture (Annexes, 171, boulevard de la Liberté — 2e Division — 1er Bureau, 1er étage, No 104, ou se renseigner par écrit auprès de ce service.

MAGISTRATURE

Par arrêté du 19 mars 1943, M. *Boullenger*, juge honoraire au tribunal de première instance de *Lille*, est rappelé à l'activité et délégué dans les fonctions de juge audit tribunal.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 28 mars 1943. — Soleil : Lever à 6 h. 39. Coucher à 19 h. 14.

Aujourd'hui : Saint-Gontran. — Demain : Saint-Jonas.

Au Vlaamsch Verbond

Nous recevons la communication suivante :

Le Vlaamsch Verbond (Ligue des Flamands de France) vient de tenir une réunion générale de ses délégués d'arrondissement.

M. l'abbé Gantois, secrétaire général du V.V.F. mit les orateurs d'arrondissement au courant des dernières initiatives prises par le mouvement.

Le Dr Quesnoy, délégué général à la propagande, proposa un plan détaillé d'activité pour les prochains mois.

Pour tous renseignements s'adresser au président le Dr Blanckaert, Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 77 (Téléph. 460-52).

DE GRAVES SANCTIONS SONT PRISES A L'ÉGARD DE CULTIVATEURS

En application de la loi du 18 février 1943, concernant la répression des infractions en matière de collecte des céréales, M. le Préfet du Nord, préfet de la région de Lille, a été amené à prendre sans délai, des sanctions à l'égard de cultivateurs qui étaient rendus coupables de fausses déclarations de battages ou qui avaient détourné des quantités importantes de blé ou de céréales de leur destination normale.

Les premières sanctions infligées par arrêtés en date du 17 mars 1943 ont été les suivantes :

Pour détournement de blé de sa destination normale :

M. Masquelier Pierre, cultivateur à *Ronchin*, a été frappé d'une amende de 55.200 francs.

M. Denoyelle Marquaille J.-Ble, cultivateur à *Villers-en-Cauchies*, a été frappé d'une amende de 38.400 fr.

Pour insuffisance de livraison de blé :

M. Dordain Dupas, cultivateur à *Fressies*, a été frappé d'une amende de 24.600 fr.

Pour fausse déclaration de battages :

M. Blanchard Pavot Joseph, cultivateur à *Romeries*, a été frappé d'une amende de 122.100 francs.

Pour battage au fléau sans déclaration :

M. Ballov Georges, cultivateur à *Terdeghem*, a été frappé d'une amende de 50.000 francs.

M. Debaene Daniel, à *Lefrinckoucke*, a été frappé d'une amende de 9.800 francs.

A ce sujet, il est rappelé aux cultivateurs qui ne se seraient pas conformés aux prescriptions légales actuellement en vigueur, qu'ils ont la possibilité de rectifier leurs déclarations inexactes.

Les rectifications aux déclarations de battages seront effectuées au moyen de carnet de battages. Pour les cultivateurs qui auront fait battre leurs récoltes par un entrepreneur de battages, la rectification sera faite par ce dernier, sur la demande du cultivateur.

Les cultivateurs qui auront battu leurs récoltes avec leur batteuse particulière effectueront eux-mêmes la rectification. Le volant rectificatif devra porter en caractères apparents la mention « Déclaration complémentaire au volant No ... » et sera remis à la Recette buraliste. Les rectifications parviendront ainsi au Comité des Battages où elles seront enregistrées.

Lorsque la rectification aura été faite, avant le passage du contrôleur, aucun ennui ne pourra être occasionné aux cultivateurs par contre, il sera immédiatement dressé procès-verbal à l'encontre des cultivateurs qui auront fait preuve de mauvaise volonté en ne se conformant pas aux règlements qui sont nécessaires en raison des difficultés actuelles de ravitaillement.

M. ACHILLE MASSON NOMMÉ OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Au J. O. du 20 mars 1943, sur proposition de l'Amiral Abrial, commandant en chef des forces maritimes du Nord, vient d'être nommé pour faits de guerre à Dunkerque, à la date du 5 juin 1940, Officier de la Légion d'Honneur, M. Masson Achille Victor, capitaine de réserve, Officier de la Légion d'Honneur à titre militaire de la guerre 1914-18, à laquelle il participa comme combattant volontaire.

M. Achille Masson assuma à Dunkerque, depuis octobre 1939, le commandement d'un groupe important, qui rassemblait plusieurs unités de D.C.A., plusieurs unités de D.A.T. et des formations de l'armée de mer.

Ce groupe et son chef firent bénéficier de citations élogieuses à l'ordre de l'armée de mer.

M. Masson, secrétaire général de la Chambre Syndicale des Négociants en Fruits, primeurs, légumes en gros du Nord de la France, vient d'être élu membre correspondant de la Chambre de Commerce de Lille.

Voulez-vous une situation dans la police ?

Des examens d'aptitude pour le recrutement de Secrétaires de Police et Inspecteurs de Sûreté de Police Régionale d'Etat auront lieu respectivement à LILLE, les lundi 12 et mardi 13 avril 1943.

Ces examens seront ouverts aux candidats des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, âgés de 23 ans au moins et de 30 ans au plus.

Aucun diplôme n'est exigé.

Le programme et tous renseignements sur la constitution du dossier seront fournis aux candidats, sur demande adressée à l'Intendance de Police (Service du Recrutement, 101, rue Royale à LILLE).

ENSEMENCEMENTS EN BLÉ

La Préfecture Régionale communique :

L'attention des cultivateurs est appelée sur les dispositions de la loi du 16 novembre 1942 concernant les ensemencements en blé pendant la campagne 1942-1943. Ce texte législatif prévoit que les prescriptions édictées par la loi du 25 octobre 1941, sont applicables aux ensemencements de la présente campagne. Les agriculteurs sont donc tenus s'ensemencer en blé une superficie au moins égale à la moyenne des surfaces déclarées pendant les années 1937 et 1938. Toute infraction à ces dispositions, sous réserve de cas de force majeure dûment justifiés, sera passible d'une amende de 2.000 francs et sans décimes par hectare.

L'approvisionnement en pain du pays dépend, pour une large part, du respect par les cultivateurs producteurs de blé des prescriptions de la loi du 16 novembre 1942. En conséquence l'Office des Céréales n'hésitera pas à poursuivre avec rigueur les infractions commises en la matière. Il est donc du devoir et de l'intérêt de chaque cultivateur producteur de blé de vérifier s'il se trouve en règle avec la loi et de compléter, s'il y a lieu, ses ensemencements par un semis de blé de printemps.

47

— J'y songerai.

— Il paraît qu'elle a refusé je ne sais combien de jeunes gens, par là. C'est pour ça qu'elle est revenue. Elle finissait par en être embarrassée, la pauvre mignonne ! Moi, je la revois toujours à onze ans